CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Délibération
DAAJ/LK

2020 – 28. DESIGNATION DES SUPPLEANTS POUR SIEGER AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 31
ABELIN-DRAPRON Véronique, ARNAUD Liliane, AUDOUIN Caroline, BARON Thierry, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BERDAI Ammar, BETIZEAU Florence, BUFFET Martine, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, CHANTOURY Laurent, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, DELCROIX Charles, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, DRAPRON Bruno, EHLINGER François, JEDAT Günter, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, PARISI Evelyne, PININGRE Denys, ROUDIER Jean-Pierre, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte

Excusé(s) ayant donné pouvoir : 4
CARTIER Nicolas pouvoir à DELCROIX Charles, GUENON Delphine pouvoir à CHEMINADE Marie-Line, MACHON Jean-Philippe pouvoir à ARNAUD Liliane, VIOLLET Céline pouvoir à ROUDIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : ABELIN-DRAPRON Véronique

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Date d'affichage : 10 JUIL. 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L. 2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L. 2122-17,

Vu le Code Electoral, notamment les articles L.280 à L.293, R. 133,

Vu le Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la Circulaire ministérielle n°INTA2015957J du 20 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R. 133 du code électoral composé par le Maire, Bruno DRAPRON, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mme DEREN Dominique, M. EHLINGER François, Mme CHABOREL Sabrina et Mme DEBORDE Sophie,

Considérant que dans les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 27 septembre 2020 sont délégués de droit. Il n'y a donc pas lieu d'élire des délégués,

Considérant qu'il est nécessaire d'élire des suppléants. Le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

4 listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

Listes présentées par :
- SAINTES 2020 SENATORIALES présenté par M. DRAPRON
- UNIS POUR SAINTES présenté par M.DIETZ
- LISTE MACHON présenté par M. MACHON
- SAINTES écologique et solidaire présenté par M. CATROU

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés. Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel:

- Liste présentée par ...DRAPRON... :
23 suffrages obtenus soit ...7... mandats de suppléants

- Liste présentée par ...DIETZ... :
5 suffrages obtenus soit ...1... mandats de suppléants

- Liste présentée par ...MACHON... :
4 suffrages obtenus soit ...1... mandats de suppléants

- Liste présentée par ...CARROU... :
3 suffrages obtenus soit ...0... mandats de suppléants

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

Noms Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance
1. Mme Elisabeth BERNIARD	07/03/1957	SAINTES
2. M. Romuald COURTHES	18/08/1968	Saintes
3. Mme Linka TANCHAUD	12/03/1972	Saintes
4. M. Julien MARTIN	01/05/2001	Royan
5. Mme Audrey POIRIER	21/01/1981	Rochefort
6. M. Robert GRAND		
7. Mme Marine GREGORI	02/10/1996	La Teste de Buch
8. M. Dominique ARNAUD	27/12/1957	Pérignac (17)
9. Mme Sylvie SARFATY	10/05/1959	Limoges

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINTES (Charente-Maritime)

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.